

Responsable du service urbanisme

Missions :

- Encadrement d'un agent au sein du service chargé de vous assister dans vos missions.
- Planification : évolution du Plan Local d'Urbanisme,
- Foncier : participation à la définition de la politique foncière communale ;
- Suivi DIA et conventions avec EPFIF et SAFER, préemptions, cessions, bien sans maîtres.
- Habitat et construction : SRU/triennales, accueil des promoteurs et bailleurs, suivi des procédures périls.
- Suivi des études urbaines pour l'aide à la définition des orientations stratégiques en matière d'urbanisme.
- Aménagement pré-opérationnel : suivi des projets d'aménagement Le Haras, Fermes Sud, OAP1 et Ferme Cuypers, aménagements paysagers rue de Derrière les Murs, rue Gabriel Péri etc-
- Assurer la relation aux usagers et la concertation sur les sujets d'urbanisme.
- Suivi et pré-instruction des demandes d'autorisation de droit des sols (instruction à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France), contrôle de la conformité des constructions.
- Suivi des contentieux en lien avec les services de la communauté d'agglomération,
- Accueil du public pour conseils et informations
- Préparation des délibérations au conseil municipal,

Profil du/de la candidat(e) :

* De formation supérieure en urbanisme, vous justifiez d'une expérience sur un poste similaire, d'une maîtrise du cadre législatif et réglementaire en matière d'urbanisme.

* Maîtrise de l'outil informatique,

* Qualités rédactionnelles et relationnelles,

* Rigueur, autonomie, capacité d'adaptation,

Candidatures (CV et lettre de motivation) à adresser dès que possible à :

Monsieur le Maire

10 rue du Colonel Fabien

95670 MARLY LA VILLE

ou via le mél: mairie@marlylaville.fr

Période : A partir du 1^{er} novembre 2022

Poste basé au sein de la mairie e Marly la ville (95670)

Type emploi : Permanent à temps complet, éligible au télétravail

Type de contrat : Recrutement par voie statutaire, liste d'aptitude ou contractuel

Rémunération : Statutaire et régime indemnitaire- Prime de fin d'année- Collectivité bénéficiaire du CNAS – d'une délibération d'Aide Sociale en Faveur des Agents - participation employeur assurance maintien de salaire et mutuelle santé.